

## CONSEIL DE QUARTIER « GARE »

### Mercredi 7 février 2018

#### Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie : Luc BOURCIER Président et Jean-Daniel AMSLER Vice-Président

Administration : Christophe ABRAHAM (DGAS Direction de l'Aménagement, de l'Education et du Développement Durable) – Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance/Direction Générale des Services)

Invitée : Anne-Marie BOURDINAUD – Conseillère municipale en charge de la mobilité urbaine et du numérique

#### Collège des habitants

Présents : F. LHEMERY, JP. LIBLIN, N. ROUSSEL

Absents excusés : J. BONNEVAUX, B. BRETTE-DAUCHEZ, E. DELAPORTE, V. GALTIE, F. GIBIER, R. GOURCY, R. ROUCHY, C. VANDON

#### Collège des institutionnels

Présente : S. SOUCHET

Absents : M. MENDIELA, J. PETIT

#### Ordre du jour :

- Point sur le projet de réaménagement du centre-ville
- Point sur les projets immobiliers en cours sur le quartier
- Point sur le nouveau stationnement place de la Gare et alentours
- Point sur le calendrier du déploiement de la fibre optique sur le quartier
- Réforme des rythmes scolaires : rentrée 2018
- Questions diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p><b>Point sur le projet de réaménagement du centre-ville</b> C. ABRAHAM</p>	<p><u>Rappel du projet</u> : 350 logements nouveaux, 5 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales nouvelles, 820 places de stationnement public en centre-ville. Opération de réaménagement sur environ 8 ans.</p> <p>Plusieurs phases de travaux immobiliers et équipements publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parking de l'Espace Jean-Marie Poirier : 70 places matérialisées en surface et 180 places créées en sous-sol sur 2 niveaux avec ascenseur aux normes PMR (personnes à mobilité réduite). Démarrage travaux : fin février 2018 pour une durée d'environ un an. Pendant toute la période des travaux, mise à disposition du parking du gymnase Montaleau (50 places environ) et du parking à l'arrière du château (environ 100 places) les jours de marché (les commerçants allant se garer avenue du Fort). A ces deux parkings, s'ajoutent les parkings des Remparts, des Fontaines, du marché et de la place du Village.</li> <li>- Démarrage des travaux des abords du château fin 2018/début 2019 pour une livraison fin 2019 : aménagement d'un jardin, réorganisation des places de stationnement, parking paysager. A l'arrière du château, réaménagement du parking actuel avec toutefois la contrainte liée à la géothermie.</li> <li>- Lot A : 35 logements environ en lieu et place du parking de la Place nationale avec en rez-de-chaussée des locaux commerciaux et notamment le bureau de la Poste. Dépôt du permis de construire en mars prochain, démarrage des travaux fin 2018/début 2019 pour une livraison fin 2020.</li> <li>- Lot C : construction de l'immeuble situé sur l'îlot de la Poste simultanément aux travaux de l'espace public à l'entrée du marché. Démarrage des travaux en 2021 – livraison au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Linéaire commercial en rez-de-chaussée (peut être une surface commerciale bio).</li> <li>- Lot E et D - abords du marché et Clos de Pacy : rez-de-chaussée bas : surface dédiée au secteur de l'alimentation du Monoprix, rez-de-chaussée haut, surface dédiée aux autres secteurs de l'enseigne.</li> <li>- Lot B : construction du dernier projet immobilier localisé à l'angle de la Médiathèque et rue des Fontaines – démarrage prévisionnel en 2024 et réception en 2026.</li> </ul> <p><i>Réhabilitation du marché</i> : l'entrée, création d'une verrière traversante avec si possible des commerces ouverts tous les jours. Lien entre le marché, le quartier du Rond'or et l'espace Jean-Marie Poirier ainsi qu'un itinéraire piéton pour rejoindre la gare. Un linéaire commercial dynamique est recherché entre le Clos de Pacy et la place de l'Eglise.</p> <p><i>Parking de l'espace Jean-Marie Poirier</i> : accès parking en sous-sol en dessous du Tribunal côté maternelle Montaleau (entrée et sortie), accès en surface par le haut côté place Nationale (entrée et sortie). Ce parking bénéficiera de deux accès piétons. Aménagement paysager caractérisé par une esplanade verte entre le Tribunal et le parking. Pas de passage de bus scolaires sur cet espace. Une solution alternative sera proposée probablement rue des Ecoles, ce qui se pratique depuis la rentrée scolaire 2017.</p> <p><i>Présentation du parti architectural du lot A</i> : bâtiment R+2+C côté Maurice Berteaux et R+2+2 attiques côté château Montaleau avec des terrasses plantées en retrait. Architecture à toiture traditionnelle de type briard rue Maurice Berteaux dite architecture « familière » et architecture « d'aujourd'hui », moderne, côté rue Pierre Sépard et Parc Montaleau. Belle vitrine commerciale en rez-de-chaussée. Entre la médiathèque et le petit bâtiment, un aménagement piéton accessible aux</p>

	<p>personnes à mobilité réduite sera également créé.</p> <p>Echanges et concertation pendant toute la période des travaux notamment en Conseils de quartier, exposition à l'annexe de la mairie en mars prochain concernant l'opération du bourg ancien.</p> <p><u>Opération du Bourg ancien : rappel du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalification de la place de l'église,</li> <li>- Création d'un square et réaménagement des abords de l'église (places de stationnement, espaces verts et mobilier urbain),</li> <li>- Requalification des rues du bourg ancien avec voiries partagées (travaux de voirie, d'éclairage public notamment).</li> </ul> <p>Maintien d'une logique de vieux bourg en termes de pavage et parvis. Maintien des places de stationnement.</p> <p><u>Calendrier travaux</u></p> <p>Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018 : démarrage des travaux place de l'église puis de ses abords, rue de Boissy, Cour de la recette, rue de Brévannes pour l'assainissement, puis en 2019 rues de Brévannes, Moutier, G. Mocquet, de la Porte.</p> <p>Durée des travaux : environ 20 mois.</p> <p>Coût estimé à environ 3 millions d'euros.</p> <p>Aides financières évaluées à environ 1 million d'euros (Région Ile-de-France et Métropole du Grand Paris).</p> <p><u>Gestion du parking Jean-Marie Poirier</u> : gestion par un concessionnaire (non retenu à ce jour) et sur un stationnement payant pour les places de parking en sous-sol et en partie en surface avec une offre de tarification et des horaires de gratuité pour maintenir le commerce de proximité et pour garantir une prestation de qualité (gardiennage, vidéosurveillance, sécurisation, maintenance).</p> <p><u>Questions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des parkings et du stationnement en général sur toute la commune ?</li> <li>- Gestion relative à la nouvelle réglementation du stationnement (délégation à des entreprises privées) ?</li> </ul> <p><u>Réponses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion reste encore à définir en termes de fonctionnement et de modalité. Le stationnement devra être organisé afin de permettre un turn over des véhicules et de faciliter l'accès au commerce local.</li> </ul>
<p><b>Point sur les projets immobiliers en cours sur le quartier</b> C. ABRAHAM</p>	<p><u>Projet Diagonale rue Montaleau</u> : 69 logements.</p> <p>Le chantier a été stoppé en raison d'un dépôt de bilan de l'entreprise. Diagonale a dû relancer une consultation et l'entreprise retenue a repris les travaux de construction. Le chantier est très bien tenu et de bonne qualité. Achèvement des travaux prévu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.</p>

	<p>Requalification de la rue Montaleau après travaux en termes de voirie et circulation douce.</p> <p>Mme Souchet signale une nouvelle fois le manque de visibilité en sortant de la résidence Montaleau rendant l'entrée et la sortie de la copropriété extrêmement dangereuses en raison d'une place de stationnement matérialisée qui gêne la visibilité. Le chantier de la rue Montaleau accentue, par ailleurs, cette difficulté. La mise en place d'un plot ou d'une borne avec un éclairage public est souhaitée.</p> <p>Mme Bourdinaud en prend bonne note et fera remonter l'information aux services municipaux compétents.</p> <p><u>Projet Nexity rue de Villeneuve</u> : construction d'une résidence jeunes actifs (129 chambres) avec un commerce et une mini crèche privée. Personnel sur place à demeure. Places de stationnement prévues à l'arrière du bâtiment ainsi qu'une aire de dépose pour la crèche.</p> <p>Bailleur social : France Habitation Gestionnaire : ALJT</p> <p><i>Calendrier chantier ouvert depuis fin 2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de désamiantage en cours</li> <li>- Démolition prévue courant février</li> <li>- Livraison 4<sup>ème</sup> trimestre 2019</li> </ul>
<p><b>Point sur le nouveau stationnement Place de la Gare et ses alentours</b> AM BOURDINAUD L. BOURCIER JD AMSLER C. ABRAHAM</p>	<p>Suite à la balade urbaine et les échanges formulées par les commerçants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matérialisation de deux places de stationnement minute (zone orange) devant la boucherie de la rue Montaleau,</li> <li>- Transformation de 16 places de stationnement actuellement en zone blanche, en zone de stationnement minute pour permettre une meilleure rotation des véhicules et réduire le stationnement anarchique aux abords des commerces du quartier.</li> </ul> <p><u>Observations/signalements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennisation du stationnement en double file (Mmes Roussel et Souchet) malgré ces aménagements.</li> <li>- En centre-ville, le parking du village n'est pas adapté à tous les véhicules et son accès est très compliqué. Mr Abraham indique qu'effectivement la giration pour accéder au parking n'est pas confortable et qu'il sera repensé dans le cadre du projet du centre-ville. Toutefois, il indique que l'offre de stationnement est suffisante sur le quartier et dans le centre-ville et particulièrement sur l'heure de déjeuner.</li> <li>- Non-respect du stationnement réglementé en zone blanche sur le quartier de la gare.</li> </ul>

- Vitesse excessive récurrente des conducteurs rue de Champigny.  
Sur ce sujet, Mr Amsler indique que l'étude du pôle gare intègre cette problématique. Il est envisagé d'élargir le trottoir de la rue de Champigny dans le cadre du projet de modification de la gare routière, ce qui permettrait probablement de réduire la vitesse en modifiant l'axe de la voie.
- Stationnement des usagers du RER dans l'enceinte privée de la résidence Montaleau, durant toute la journée.  
Mr Amsler propose de refaire des campagnes de promotion pour rappeler qu'un parking relais à tarif abordable est disponible pour les usagers des transports en commun mais aussi pour la clientèle du quartier. Ce parking est occupé aujourd'hui à 60 %.
- Verbalisation régulière des véhicules appartenant aux commerçants.
- Signalement de voitures tampon tout au long de la journée en zone blanche, non verbalisées, obligeant les commerçants à se garer sur les trottoirs. La Police municipale ne sanctionne pas les véhicules ne respectant pas le disque bleu, en revanche elle verbalise ceux à cheval sur les trottoirs.  
Mr Abraham rappelle que le stationnement sur trottoir est soumis à verbalisation. Mr Amsler va remonter ces informations auprès de la responsable de la Police municipale. Il rappelle qu'il ne faut pas hésiter à appeler la PM pour le stationnement ventouse. Les agents sont généralement très réactifs.

Questions d'un certain nombre de conseillers :

- Mme Roussel réitère sa demande d'une place de stationnement « livraison » rue Georges pour son entreprise. Mme Bourdinaud va revoir sa demande auprès des services techniques.
- Mme Roussel rencontre de gros problèmes de verbalisations pour stationnement sur trottoir. Demande d'un rendez-vous auprès du Cabinet du Maire.
- Il est demandé une certaine tolérance sur le stationnement pendant toute la période des travaux auprès des agents de la Police municipale. De nombreux clients sont régulièrement verbalisés et font finir par désertier le quartier et ne plus consommer.
- Mr Lhemery signale une invasion quotidienne rue Guynemer et avenue de la Somme par des voitures dont les propriétaires ne souhaitent pas se rendre au parking relais de la gare. Les riverains sont exaspérés et souhaitent que des solutions soient apportées.  
Mr Amsler suggère d'étendre la zone blanche pour régler en partie ce problème. Mme Roussel pense que la mise en place d'une zone blanche va repousser les automobilistes vers les rues non réglementées.
- Mr Lhemery demande la possibilité de mettre en place un stationnement résidentiel.  
Mr Bourcier répond qu'il peut être mis en place qu'à partir du moment où le stationnement deviendra payant.  
La mise en place du stationnement payant en centre-ville et vers la gare n'est pas d'actualité mais est soumis à étude dans le cadre des projets du centre-ville. Si cela était le cas, les riverains seraient dans l'obligation de payer le

	<p>stationnement résidentiel mais à un tarif préférentiel.</p> <p>Mr Bourcier précise qu'une réflexion est engagée et que le stationnement pourrait être géré par un concessionnaire si la ville décidait d'une délégation de service public pour les parkings de centre-ville. Mr Amsler ajoute que cette problématique est également intégrée dans l'étude du pôle gare (sécurisation du piéton, largeur des trottoirs, arrêt bus ...).</p> <p>Mr Amsler propose le lancement d'un questionnaire en direction des riverains rue Guynemer et avenue de la Somme pour connaître leur avis sur une extension possible de la zone blanche.</p>
<p><b>Point sur le calendrier du déploiement de la fibre optique sur le quartier</b> AM BOURDINAUD</p>	<p>La liste des adressables du lot 5 (gare) sera communiquée par Orange courant février. Les armoires de rues sont déjà posées et le déploiement a commencé. La commercialisation est prévue fin 2018.</p> <p>Il est rappelé qu'Orange utilise les fourreaux existants pour passer la fibre. Pour le raccordement en aérien sur poteaux, une validation est obligatoirement opérée entre le déployeur et Erdf.</p> <p>Mme Bourdinaud ajoute que pour les problèmes rencontrés par certaines entreprises du quartier concernant le débit de connexion, une solution alternative et intermédiaire a été demandée à Orange avant l'arrivée de la fibre en fin d'année.</p> <p>Monsieur Amsler demande si la Ville a reçu des précisions concernant le raccordement de l'institut du Petit Val qui n'avait pas été pris en compte sur le lot 1. Cet établissement rencontre également de réels soucis de connexion. Mme Bourdinaud répond qu'elle va à nouveau recontacter Orange pour connaître la date à laquelle l'institution serait raccordable.</p> <p>Pour conclure, environ 6000 logements raccordables à ce jour sur 12000.</p>
<p><b>Réforme des rythmes scolaires : rentrée 2018</b> L. BOURCIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Municipalité s'est prononcée pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 afin de se laisser le temps d'établir une nouvelle organisation.</li> <li>- Maintien de l'organisation de la semaine scolaire à 4.5 jours sur l'année scolaire 2017 pour mener à bien la concertation avec les partenaires.</li> <li>- Questionnaire adressé aux parents et aux enseignants pour avis concernant les horaires pour la rentrée 2018.</li> <li>- Concertation avec l'Education nationale, les partenaires, personnels, associations sportives et culturelles.</li> <li>- Proposition d'organisation soumise aux conseils d'écoles avec avis favorable de 13 conseils d'écoles sur 14.</li> <li>- Transmission de la proposition de la Ville d'organisation de la semaine scolaire et validation par la Directrice académique.</li> <li>- Suppression des nouvelles activités périscolaires à la rentrée prochaine et rappel des interventions de la Ville sur le temps scolaire.</li> <li>-</li> </ul>
<p><b>Questions diverses</b> JD AMSLER</p>	<p><b>Calendrier Déviation RN 19 (Mr Lhemery)</b> : le chantier de la déviation de la N19 à Boissy-Saint-Léger avance bien.</p> <p>Juin 2017 : livraison de la tranchée couverte,</p>

Printemps 2018 : début des travaux de raccordement de l'accès nord à la RN19 actuelle,  
Fin 2019 : mise en service de la déviation.

Pour finir, Mme Roussel soulève à nouveau le problème de la collecte des ordures ménagères insuffisante (problème d'hygiène, mauvaises odeurs, inesthétique). Elle souhaiterait que le Grand Paris Sud Est Avenir puisse améliorer ce service en proposant le ramassage des déchets ménagers (poubelle marron) deux fois par semaine. Mr Amsler va remonter la demande auprès du GPSEA.

Monsieur BOURCIER remercie les participants et propose qu'une présentation du projet de rénovation et d'extension du Centre culturel soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier (date prévisionnelle : mai 2018).